

Communiqué de presse

5 fédérations du sport et des activités de plein air s'unissent pour faire partie des premières mesures d'assouplissements du confinement

Nos 5 Fédérations, qui sont des acteurs importants du sport et des activités de plein air, unissent leur voix dans un courrier commun au Président de la République. Cette lettre collective plaide pour que les activités de plein air, qui sont très encadrées par les Fédérations de golf, de l'équitation, de la voile, de la chasse et de la pêche, puissent faire partie des premières mesures d'assouplissement du confinement, susceptibles d'être mises en œuvre dès le premier décembre. Ce genre d'initiative est plutôt inhabituel pour des Fédérations que ne conduisent que rarement, ou jamais, d'actions communes.

Nous partageons les raisons de santé publique qui ont conduit d'abord à la mise en œuvre du couvre-feu puis à ce second confinement. Néanmoins, nous savons aussi que ces activités de plein air, toujours très encadrées, sont une partie de la solution pour rendre acceptable un déconfinement progressif qui sera de toute évidence une nécessité.

Nos Fédérations représentent près de 5 millions de licenciés qui sont prêts à jouer le jeu dans le cadre de protocoles sanitaires stricts, adaptés à chaque situation, et qui pour certains ont fait leur preuve dès le premier déconfinement. Cela concerne tous les territoires de France, que l'on habite en zone rural ou dans les villes, avec une logique de proximité. Nous ne souhaitons également aucune différenciation basée sur l'âge, ce qui ne serait pas compris car les protocoles sont stricts et respectés, sans restauration collective ni lieux de convivialité.

Autoriser à nouveau le contact avec la nature et les activités de plein air sera parfaitement bien perçu pour toutes celles et tous ceux qui aspirent à retrouver un peu de liberté dans un cadre légitimement contraint, mais qui donne l'espoir d'un avenir meilleur.

Il faut maintenant aller plus loin car nos fédérations sont au carrefour d'un monde associatif dynamique et très respectueux des contraintes sanitaires. Même s'ils ont fortement souffert de cette crise sanitaire avec le confinement, les structures et établissements de nos filières sont plus que jamais vitaux pour l'économie de nombreux territoires, eux aussi durement touchés.

Les signataires se tiennent à la disposition du Gouvernement pour imaginer les solutions les plus adaptées pour les activités de plein air.

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

La crise sanitaire inédite que nous vivons depuis le début d'année oblige chacun de nous à consentir des efforts et à modifier ses habitudes de vie. Alors que la fin d'année se rapproche, les Français se demandent quand ils pourront retrouver des activités de plein air et de pleine nature afin d'exercer une activité physique reconnue comme essentielle à leur santé.

Nous partageons les raisons de santé publique qui ont conduit à ce durcissement et les premiers infléchissements démontrent que vos décisions étaient parfaitement légitimes, avec le couvre-feu puis le confinement généralisé.

Cette seconde période de confinement a mis un nouveau coup d'arrêt à nos activités de loisir individuel de plein air, avec de lourdes conséquences économiques et sociales tant pour nos entreprises que pour le monde associatif.

Toutefois, le pragmatisme a prévalu pour certaines activités de plein air avec des dérogations qui ont été octroyées, soit pour des raisons de bienveillance animale, soit pour la réalisation de missions d'intérêt général avec des protocoles sanitaires très stricts.

De toute évidence, ce second confinement a des conséquences pour nos adhérents individuels de tous âges qui souffrent de sédentarité forcée alors qu'ils pratiquaient une activité physique régulière souvent très bénéfique pour leur santé et leur bien-être.

Les enjeux de santé publique, adossés à nos activités, sont donc majeurs notamment pour les adultes.

C'est la raison pour laquelle les fédérations qui ont eu à gérer le déconfinement du 11 mai dernier ont élaboré des protocoles sanitaires stricts et adaptés à chaque situation, permettant une reprise en toute sécurité, démontrant leur acceptabilité et leur efficacité dans le temps. Elles ont protégé la santé des pratiquants et des salariés. Cela a pu se faire sans la moindre différence entre les mineurs et les adultes, car chacun a pu appliquer les mesures imposées.

De la même façon, les fédérations qui ont bénéficié de dérogations lors du second confinement comme le monde de la chasse et de l'équitation, ont mis en place des protocoles très stricts qui sont parfaitement appliqués pour toutes les classes d'âge.

Nos activités de plein air ne créent pas de brassage et ne constituent pas des vecteurs de transmission, comme cela a été reconnu par le Haut Conseil de Santé Publique en avril dernier. **Nos protocoles sanitaires sont donc prêts à être réactivés et même renforcés, si cela s'avérait nécessaire.**

Nos disciplines ont en commun de permettre la pratique d'une activité saine, dans le respect de consignes sanitaires strictes. S'effectuant en plein air, où les pratiquants évoluent parfois sur des dizaines d'hectares, la distanciation physique est simple à orchestrer pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons porter à votre connaissance les propositions que nous formulons afin de permettre une reprise de nos activités en toute sécurité dès le 1^{er} décembre prochain.



Dans les établissements recevant du public, la réouverture des sports de plein air peut se faire sur la base d'un encadrement du nombre maximal de participants, selon la procédure dite de « Park and Play » - c'est-à-dire se limiter strictement à se rendre au lieu d'activité, exercer celle-ci et rentrer chez soi aussitôt. Le « Park & Play » pour nos activités, en vigueur dans de nombreux pays de l'UE, s'apparente au « Click & Collect », tel qu'il est promu par le Gouvernement comme une solution en période de confinement.

Les compétitions sont suspendues, de même que les services annexes (vestiaires, restauration collective...) demeurent prohibés tant que le contexte sanitaire l'exige.

Il en est de même pour les activités de pleine nature ou les lieux collectifs de restauration ou de regroupement resteront fermés et où les conditions de transport seront clairement définies.

Nos Fédérations se portent garantes de l'encadrement des pratiquants lors de leurs activités. Elles ont prouvé leur engagement en apportant leur soutien plein et entier aux décisions gouvernementales y compris en s'assurant de leur respect dans les structures.

A l'heure où le dialogue avec les autorités publiques se poursuit dans la perspective d'une réouverture progressive de certains commerces, il nous semble important de souligner que les Français ne comprendraient pas que les activités et clubs sportifs de plein air restent fermés ou réservés à certaines catégories d'âge, comme pour les sports d'intérieur, alors même que nos activités ne génèrent pas de risque spécifique de contamination.

Dans un tel cas, les Fédérations ayant en charge l'organisation de ces activités auraient les plus grandes difficultés à faire œuvre de pédagogie et à contraindre leurs adhérents à respecter les règles du confinement.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre requête, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Lou Charon
Président de la Fédération Française de Golf



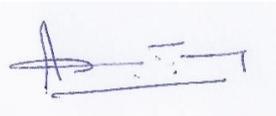
Willy Schraen
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs



Serge Lecomte
Président de la Fédération Française d'Equitation



Nicolas Henard
Président de la Fédération Française de Voile



Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Copies : Monsieur le Premier Ministre Jean Castex, Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer et Madame Ministre Déléguée Roxana Maracineanu

Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La crise sanitaire inédite que nous vivons depuis le début d'année oblige chacun de nous à consentir des efforts et à modifier ses habitudes de vie. Alors que la fin d'année se rapproche, les Français se demandent quand ils pourront retrouver des activités de plein air et de pleine nature afin d'exercer une activité physique reconnue comme essentielle à leur santé.

Nous partageons les raisons de santé publique qui ont conduit à ce durcissement et les premiers infléchissements démontrent que vos décisions étaient parfaitement légitimes, avec le couvre-feu puis le confinement généralisé.

Cette seconde période de confinement a mis un nouveau coup d'arrêt à nos activités de loisir individuel de plein air, avec de lourdes conséquences économiques et sociales tant pour nos entreprises que pour le monde associatif.

Toutefois, le pragmatisme a prévalu pour certaines activités de plein air avec des dérogations qui ont été octroyées, soit pour des raisons de bienveillance animale, soit pour la réalisation de missions d'intérêt général avec des protocoles sanitaires très stricts.

De toute évidence, ce second confinement a des conséquences pour nos adhérents individuels de tous âges qui souffrent de sédentarité forcée alors qu'ils pratiquaient une activité physique régulière souvent très bénéfique pour leur santé et leur bien-être.

Les enjeux de santé publique, adossés à nos activités, sont donc majeurs notamment pour les adultes.

C'est la raison pour laquelle les fédérations qui ont eu à gérer le déconfinement du 11 mai dernier ont élaboré des protocoles sanitaires stricts et adaptés à chaque situation, permettant une reprise en toute sécurité, démontrant leur acceptabilité et leur efficacité dans le temps. Elles ont protégé la santé des pratiquants et des salariés. Cela a pu se faire sans la moindre différence entre les mineurs et les adultes, car chacun a pu appliquer les mesures imposées.

De la même façon, les fédérations qui ont bénéficié de dérogations lors du second confinement comme le monde de la chasse et de l'équitation, ont mis en place des protocoles très stricts qui sont parfaitement appliqués pour toutes les classes d'âge.

Nos activités de plein air ne créent pas de brassage et ne constituent pas des vecteurs de transmission, comme cela a été reconnu par le Haut Conseil de Santé Publique en avril dernier. **Nos protocoles sanitaires sont donc prêts à être réactivés et même renforcés, si cela s'avérait nécessaire.**

Nos disciplines ont en commun de permettre la pratique d'une activité saine, dans le respect de consignes sanitaires strictes. S'effectuant en plein air, où les pratiquants évoluent parfois sur des dizaines d'hectares, la distanciation physique est simple à orchestrer pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons porter à votre connaissance les propositions que nous formulons afin de permettre une reprise de nos activités en toute sécurité dès le 1^{er} décembre prochain.



Dans les établissements recevant du public, la réouverture des sports de plein air peut se faire sur la base d'un encadrement du nombre maximal de participants, selon la procédure dite de « Park and Play » - c'est-à-dire se limiter strictement à se rendre au lieu d'activité, exercer celle-ci et rentrer chez soi aussitôt. Le « Park & Play » pour nos activités, en vigueur dans de nombreux pays de l'UE, s'apparente au « Click & Collect », tel qu'il est promu par le Gouvernement comme une solution en période de confinement.

Les compétitions sont suspendues, de même que les services annexes (vestiaires, restauration collective...) demeurent prohibés tant que le contexte sanitaire l'exige.

Il en est de même pour les activités de pleine nature ou les lieux collectifs de restauration ou de regroupement resteront fermés et où les conditions de transport seront clairement définies.

Nos Fédérations se portent garantes de l'encadrement des pratiquants lors de leurs activités. Elles ont prouvé leur engagement en apportant leur soutien plein et entier aux décisions gouvernementales y compris en s'assurant de leur respect dans les structures.

A l'heure où le dialogue avec les autorités publiques se poursuit dans la perspective d'une réouverture progressive de certains commerces, il nous semble important de souligner que les Français ne comprendraient pas que les activités et clubs sportifs de plein air restent fermés ou réservés à certaines catégories d'âge, comme pour les sports d'intérieur, alors même que nos activités ne génèrent pas de risque spécifique de contamination.

Dans un tel cas, les Fédérations ayant en charge l'organisation de ces activités auraient les plus grandes difficultés à faire œuvre de pédagogie et à contraindre leurs adhérents à respecter les règles du confinement.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre requête, et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Jean-Lou Charon
Président de la Fédération Française de Golf



Willy Schraen
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs



Serge Lecomte
Président de la Fédération Française d'Equitation



Nicolas Henard
Président de la Fédération Française de Voile



Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

Copies : Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer et Madame la Ministre Déléguée Roxana Maracineanu